

SIVU de la Divatte

A l'attention de Monsieur le Président
Hôtel de Villes
44 4450 La Chapelle Basse Mer

Nos réf. : 0327/CF/2013

Nantes, le 10 juillet 2013

Copie : Agence de l'eau Loire Bretagne

Monsieur le Président,

Le SIVU de la Divatte et l'Agence de l'eau Loire Bretagne souhaitent s'engager dans un contrat territorial milieux aquatiques, portant sur le bassin de la Divatte.

Vous m'avez adressé, pour avis, le projet qui sera prochainement présenté à la commission des interventions de l'Agence de l'eau.

Le PAGD du SAGE et plus particulièrement l'annexe 1 définissent les priorisations et les objectifs attendus par sous bassin versant et par maître d'ouvrage afin d'atteindre le bon état des masses d'eau.

Les objectifs pour le bassin de la Divatte sont les suivants :

Enjeux	Objectifs	Priorité
Cohérence et organisation	Vérifier l'opportunité d'élargir l'aire de compétence du SIVU Divatte à l'ensemble des cours d'eau du bassin versant	
	Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements (limitation des transferts de pollution diffuse. Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaire à sa mise en œuvre	
Qualité des milieux	Poursuivre voire développer la restauration et l'entretien des cours d'eau	
Qualité des eaux	Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du bassin versant)	

Niveau de priorité des objectifs / valeur ajoutée du SAGE

Fort

Moyen

Faible

Ainsi, après avoir examiné l'étude préalable à la réalisation du CTMA Divatte, le bureau a considéré que les actions inscrites dans ce projet répondent aux attentes du SAGE estuaire de la Loire. C'est pourquoi le bureau de la commission Locale de l'Eau a émis un avis favorable à son sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire